

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2024, à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson, Manon Robitaille et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2024-12-12.231

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-12-12.232

D'ADOPTER le Programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que ci-après présenté :

	sans subvention	avec subvention
Année 2025	24 733 000 \$	8 248 000 \$
Année 2026	10 395 000 \$	7 245 000 \$
Année 2027	12 270 000 \$	9 120 000 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 05.
Un (1) citoyen questionne le conseil.

4. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques